



LA MEILLERAYE- DE-BRETAGNE

PLAN LOCAL D' URBANISME

BILAN DE CONCERTATION

PRÉAMBULE.....	4
LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION.....	5
MODALITES SUPPLEMENTAIRES MISES EN PLACE.....	24
BILAN DE L'EFFICACITE DES PROCEDURES ET OUTILS DE CONCERTATION MIS EN PLACE.....	30
CONCLUSION	32

PRÉAMBULE

La Meilleraye-de-Bretagne a prescrit l'élaboration de son plan local d'urbanisme par délibération en date du 15 septembre 2020. Dans le cadre de la révision de son PLU, la commune est l'autorité compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme...

Conformément aux articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme, une concertation a été mise en œuvre tout au long du processus d'élaboration du PLU. La procédure d'élaboration arrivant à son terme, il convient désormais d'établir le bilan de cette concertation dont les modalités définies dans la délibération du 15 septembre 2020 étaient les suivantes :

- Affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires
- Articles dans la presse locale,
- Articles dans les bulletins municipaux et sur le site internet de la commune,
- Organisation de réunion(s) publique(s) d'échanges avec la population,
- Concertation avec les exploitants agricoles et les chambres consulaires,
- Dossier disponible en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels,
- Mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure.

LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

ARTICLES DANS LES BULLETINS MUNICIPAUX ET SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Bulletins municipaux

Le bulletin municipal de la Meilleraye-de-Bretagne est réalisé annuellement par les élus et les techniciens. Il est disponible à la Mairie, sur le site internet de la commune et est distribué aux habitants dans leur boîte aux lettres.

La révision du Plan Local d'Urbanisme a été évoquée à 5 reprises dans ces revues :

- Bulletin municipal (page 2) –2023 – Finalisation de la procédure / « La Meilleraye- de-Bretagne finalise son Plan Local d'Urbanisme »
- Bulletin municipal (page 2) –2025 – Finalisation de la procédure / « La Meilleraye- de-Bretagne achèvera son Plan Local d'Urbanisme en 2025 »

Conseil Municipal

La Meilleraye- de-Bretagne achèvera son Plan Local d'Urbanisme en 2025

LES DERNIÈRES ÉTAPES DE LA RÉVISION DU PLU
Comment vous informer et comment vous exprimer ?
La traduction réglementaire et le plan de zonage seront présentés à la population par le Cabinet d'Études GEOSTUDIO lors de la réunion publique le 16 janvier 2025 à 20 h 00 à la Salle Polyvalente
Rappel : Un registre de concertation est toujours disponible en mairie aux horaires d'ouverture.

2025 ARRÊT DU PLU en conseil municipal.

Phase administrative :
- Consultation des Personnes Publiques Associées ;
- Enquête publique.

Approbation du PLU en Conseil Municipal.

2025 : Le conseil municipal arrêtera le projet de PLU par une délibération.
Le dossier de PLU arrêté sera soumis pour avis aux personnes publiques associées (Préfecture, DDTM, Chambre d'Agriculture...) qui disposeront d'un délai de trois mois pour y répondre.
À l'issue de cette période et après désignation d'un commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif de Nantes, une **ENQUÊTE PUBLIQUE** se déroulera sur une durée minimale d'un mois.

Des avis dans la presse, site internet ou autre support de communication annonceront les dates de ladite enquête.
Un dossier sera mis à disposition du public tout au long de la durée de l'enquête avec des permanences qui seront assurées par le commissaire-enquêteur. Vous pourrez consigner vos observations sur un registre qui sera ouvert à cet effet.
Suite à l'enquête et aux conclusions du commissaire-enquêteur, l'approbation du PLU sera validée par une délibération du conseil municipal.
Le PLU sera exécutoire dès sa transmission au représentant de l'État.

La Meilleraye-de-Bretagne finalise son Plan Local d'Urbanisme

À QUOI SERT LE PLU ET POURQUOI SA RÉVISION ?

Le droit à bâtir en France est lié au Code de l'Urbanisme.

Le PLU est un document réglementaire qui définit les règles de constructibilité pour chaque secteur de la commune : que puis-je construire sur mon terrain ? Dans quelle mesure ? Quelle hauteur de constructions ?

Le PLU a également pour mission de protéger et valoriser les éléments naturels (mare, haie, espace boisé, etc.), de prendre en compte les différents risques environnementaux et technologiques, d'allier constructibilité et préservation des terres agricoles et naturelles.

Bien qu'ayant connu des modifications pour prendre en compte des erreurs matérielles, des évolutions législatives (modification et révisions en 2007 et modification en 2014), il est nécessaire de réviser le PLU de la Meilleraye-de-Bretagne. Cette modification intervient à la suite de l'adoption de nouvelles lois et de l'approbation de documents supra-communaux tels que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ou le Programme Local de l'Habitat (PLH) à l'échelle de la Communauté de communes Chateaubriant Derval.

LES ÉTAPES DE LA RÉVISION DU PLU :

- 2021 :
 - ▀ Prescription de la révision en Conseil Municipal
- 2022 :
 - ▀ Diagnostic et enjeux
 - ▀ Scénarii de développement. Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- 2023 :
 - ▀ Traduction réglementaire : Plan de zonage, Règlement écrit, Orientation d'Aménagement et de programmation.
- 2024 :
 - ▀ Arrêt en conseil municipal et bilan de la concertation
 - ▀ Phase administrative : Consultation des Personnes publiques associées (PPA), Enquête publique
 - ▀ Approbation en conseil municipal

LA TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE

Cette phase correspond à la traduction sur le plan réglementaire des objectifs qui ont été définis par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de La Meilleraye-de-Bretagne.

Pour rappel, le PADD de La Meilleraye-de-Bretagne s'articule autour de trois axes :

- Un projet démographique ambitieux et cohérent (conforter le dynamisme démographique, modérer la consommation de terres agricoles et naturelles, ...)
- Une attractivité à accompagner (assurer l'attractivité économique et la pérennité des équipements, maintenir les activités agricoles garantes des paysages, ...)
- Un cadre de vie naturel et un patrimoine identitaire à préserver (un paysage et patrimoine à conserver et à accompagner, des ressources naturelles, des risques et des nuisances à prendre en compte, ...)

Pour traduire ces objectifs fixés dans le PADD, la phase réglementaire comprend trois étapes :

- L'élaboration du plan de zonage ;
- La conception des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), qui définissent les grands principes d'aménagement des secteurs stratégiques ;
- La rédaction du règlement écrit encadrant la constructibilité au sein des différentes zones.

PLAN DE ZONAGE

Il s'agit de découper le territoire communal en différentes zones en fonction de l'occupation des sols, de la stratégie d'aménagement, des risques et protections environnementales.

Le plan de zonage se compose de quatre grands types de zones :

- **Zone U** : La zone urbaine couvre les principales zones bâties du territoire (centre-bourg, extension sous la forme pavillonnaire, zones d'activités économiques, équipements, etc.) Le règlement de chaque sous-secteur déterminera les règles de constructibilités dans les secteurs concernés.
- **Zone AU** : La zone à urbaniser s'applique au niveau des secteurs ouverts à une urbanisation nouvelle et donc sur des terrains jusqu'ici non bâtis. Une zone AU est systématiquement couverte par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui déterminera un cadre à prendre en compte lors de l'aménagement du site.
- **Zone A** : la zone agricole protège le potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Elle comprend elle aussi un certain nombre de sous-secteurs dont la vocation peut être de protéger certains espaces d'intérêt paysager ou patrimoniaux, d'accompagner une activité économique en place.
- **La zone N** : La zone naturelle et forestière protège la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages. Des sous-secteurs sont possibles et ont pour but de préserver strictement des espaces vis-à-vis de toute forme de construction en raison de leurs caractéristiques paysagères et/ou écologiques ou encore en raison de risques naturels importants.



PARTICIPATION DES FAMILLES - année scolaire 2020/2021

CANTINE

- 3.40 euros le prix du repas pour un enfant de la maternelle
- 3.60 euros le prix du repas pour un enfant du primaire
- 6.06 euros le prix du repas pour un adulte
- 1.68 euros le prix du repas en accueil panier



ACCUEIL PERISCOLAIRE

- Reconstitution des tarifs
- Après l'accord de la CAF, l'ouverture de l'accueil se fait à partir de 7h15 depuis le 1^{er} octobre 2020 avec une facturation au 1/4 d'heure.
- une moyenne de 20 à 30 enfants fréquentent le périscolaire le matin et de 25 à 30 l'après midi.

Tranches	Quotient familial	Prix de l'heure	Facturation à la demi-heure
1	Inférieur à 400 €	0.92 €	0.46 €
2	Entre 400 € et 650 €	1.04 €	0.52 €
3	Entre 651 € et 950 €	1.16 €	0.58 €
4	Entre 951 € et 1 250 €	1.24 €	0.62 €
5	Supérieur à 1 251 €	1.36 €	0.68 €

Prix du goûter : 0.60 €

SCOLARITE : 2019/2020

Coût d'un élève de l'école publique pour l'année 2019
- élève de la maternelle scolarisée à 1 323.72 €
- élève du primaire à 324.18 €

Ces montants servent de référence : - pour fixer le montant de la participation aux frais de fonctionnement due par les communes extérieures, pour leurs élèves fréquentant l'école publique pour l'année scolaire 2020/2021 (soit 7 élèves de la commune du Grand-Auverné) - et pour calculer le Forfait Communal avec l'école Ste Marie pour les élèves domiciliés dans la commune. Fixé à 1 288.72 € pour un élève de la maternelle et à 289.18 € pour un élève du primaire.

Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école élémentaire RG Cadou de Chateaubriant à hauteur de 400.83 € pour un enfant de la commune scolarisé en section ULIS.

BATIMENT

Travaux de désamiantage et démolition - 27, rue des Frères Templé et une partie du hangar ont été réalisés pour le désamiantage par l'entreprise de TECHNIDEM de BONCHAMP (53) pour 27 890 € HT et pour les travaux de démolition PI DEMOLITION de LA PREVIERE (49) pour 14 600 € HT

Bail professionnel

Mme BRISSON Adeline loue le local au 10 rue du Prieuré pour y exercer son activité de kinésithérapeute. Bail de 6 ans à compter du 1^{er} juin 2020 - Loyer de 270 € charges comprises.

Avenant au bail commercial avec COM PAR L'IMAGE

En raison de l'augmentation de l'effectif de l'entreprise COM PAR L'IMAGE, il convient de passer un avenant au bail commercial pour la location d'un troisième bureau de la mairie d'une superficie de 13 m² moyennant un loyer de 295 € HT

VOIRIE

CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE en matière d'aide technique à la voirie, réseaux divers pour la réalisation et la gestion de la voirie communale avec JCLMO pour un montant annuel forfaitaire de 3 074 €, renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

TERRAINS

Acquisition d'une bande de terrain aux consorts MINEAU, situé au-dessous du futur lotissement chemin de la Vieille Cure, cadastrée ZY 134, d'une superficie de 1 397 m² sur la base de 5 € le m² (délibération du CM du 13 février 2018) soit une somme globale de 6 985 €.

Cimetière : prorogation du délai initialement fixé au 30/11/2019 afin de laisser aux familles jusqu'au 30 juin 2021 pour accomplir les formalités nécessaires à la régularisation de la situation de la sépulture les concernant.

COMMUNICATIONS DIVERSES

REVISION DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)

Le conseil municipal décide de prescrire la révision du PLU en définissant les modalités de concertation des habitants, des associations locales et autres personnes concernées. Les objectifs de cette révision sont :

- Intégrer au sein du PLU les dispositions contenues dans les documents supra-communautaires de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval (SCOT...) et les documents supra-communaux.
- Mettre en conformité le PLU avec les dispositions des lois Grenelle et ALUR notamment.
- Favoriser le maintien et le développement des activités commerciales, artisanales et de services afin de répondre aux besoins de la population, notamment en termes de proximité.
- Prendre en compte les nouvelles mobilités en favorisant les modes de déplacement doux.
- Actualiser et adapter le zonage et le règlement.
- Maintenir le tissu agricole, préserver les surfaces d'exploitation.
- Encourager le potentiel touristique de la commune.
- Intégrer les besoins nouveaux, notamment en matière d'habitat, d'activités économiques et d'équipements
- Protéger et valoriser le patrimoine bâti classé et de proximité ainsi que les espaces naturels

Dans un premier temps, une consultation va être lancée pour charger un bureau d'étude pluridisciplinaire pour la réalisation de ce document qui deviendra exécutoire sous un délai approximatif de 2 ans.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT DERVAL

Désignation de Mme GUERIN Marie-Pierre pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées et en tant que suppléante pour la commission intercommunale des impôts directs.

Approbation des statuts de la CC Châteaubriant Derval avec la suppression de la compétence facultative intitulée « transports collectifs » remplacée par « autorité organisatrice de la mobilité » portant sur :

- les services réguliers de transport publics de personnes,
- les services à la demande de transport public de personnes,
- les services de transport scolaire
- les services relatifs aux mobilités actives
- les services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur
- les services de mobilité solidaire



FLASH INFORMATIONS MUNICIPALES

RENCONTRE AVEC LA POPULATION

Réunion d'information sur la solidarité avec l'Ukraine.

**Le Mercredi 30 mars à 19h30
à la salle polyvalente**

APPEL AUX DONNS POUR L'UKRAINE



Au regard de la forte générosité suscitée et des nouveaux besoins, la collecte des dons matériels s'est arrêtée le 20 mars et les habitants sont appelés à faire des dons financiers sur la plateforme de la Protection Civile pour l'achat de matériel médical.

Recensement des capacités d'hébergement

Les habitants de la commune souhaitant accompagner ou loger les ressortissants ukrainiens doivent effectuer une démarche en ligne sur le site www.loire-atlantique.gouv.fr à la rubrique recensement des initiatives citoyennes, des particuliers ou <https://parrainage.refugies.info>

ATELIER DE CONCERTATION POUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Jeudi 28 avril 20h salle polyvalente

Présentation de la procédure de révision, atelier cartographie permettant d'identifier les enjeux, les atouts et les contraintes du territoire de la Meilleraye de Bretagne et comment imaginez-vous votre commune dans 10 ans ?

ÉLECTIONS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Horaires bureau de vote : 8 h00 – 19h00

L'élection du Président de la République se déroulera :

Premier tour : Dimanche 10 avril 2022

Second tour : Dimanche 24 avril 2022

La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire et si possible, apportez votre propre stylo.

Les personnes intéressées pour être scrutateur le soir des élections à partir de 19h soit les 10, 24 avril et ou 18h les 12 et 19 juin prochains, peuvent s'inscrire auprès du secrétariat de la Mairie.

JOURNÉE CITOYENNE



Vous pouvez présenter **avant le 6 MAI 2022** vos idées d'ateliers à la mairie qui établira les activités retenues et prendra les inscriptions.

Nous nous retrouvons

Le samedi 21 mai 2022 à 8h dans la cour de la salle polyvalente.



BESOIN D'ÉVASION ?

essayez gratuitement
pendant 15 jours un
vélo électrique

La gratuité est possible depuis le 2 mai 2022 pour tout nouvel usager dont la résidence principale est située sur le territoire de la CCCD.

Pour accéder à ce service, contactez votre mairie qui vous renseignera sur les modalités de location, les documents à fournir et fixera une date de rendez-vous pour venir retirer votre vélo.

Tarifs de location :

- Gratuit les 15 premiers jours pour tout nouvel usager
- 10 euros pour 1 semaine
- 15 euros pour 2 semaines
- 25 euros pour 1 mois
- 70 euros pour 1 trimestre

A noter que la conduite du vélo est strictement réservée à l'emprunteur majeur identifié dans le contrat de location.

Tél. : 02 40 28 79 60

Email : maison.mobilite@cc-chateaubriant-derval.fr

PANNEAU NUMÉRIQUE COMMUNICATION ASSOCIATIONS

Afin d'offrir une visibilité optimale sur le panneau numérique, il est souhaitable de transmettre les affiches des événements associatifs en format paysage 256*160 pixels de type JPEG.

PARRAINAGE RÉPUBLICAIN

Cette cérémonie toute facultative ne présente aucune valeur juridique et consiste seulement à nommer un ou deux témoins désignés comme « parrain-marraine ». L'engagement de ces derniers est symbolique, n'ayant qu'une valeur morale, les parents devant élever l'enfant selon les principes et valeurs républicains.

Les personnes désireuses d'effectuer cette démarche devront tout d'abord constituer un dossier et s'assurer de la disponibilité du maire ou de son représentant avant de fixer une date de réception.

JOURNÉE CITOYENNE

Pour la seconde année consécutive, cette demi-journée de retrouvailles autour d'ateliers divers a été annulée faute de participants, seulement 9 inscriptions ayant été reçues en mairie. S'il est évident que la COVID a cassé cette dynamique de groupe, on peut regretter une participation aussi faible. La date n'avait pas été choisie au hasard puisqu'elle correspondait à la Journée Nationale de la Citoyenneté. Aurons-nous plus de chance l'an prochain ? les espoirs restent permis.



Le 28 avril dernier une vingtaine de personnes ont assisté à la première réunion publique portant sur la présentation du dossier de PLU.

Léa du cabinet GÉO STUDIO a expliqué très clairement les objectifs tels que : dresser un état des lieux afin d'identifier les impératifs des diverses réglementations, les étapes du dossier, le calendrier à respecter...

A l'issue de cette présentation, un atelier thématique a permis au public dans une atmosphère simple et cordiale d'échanger des points de vue, d'expliquer et de répondre à certaines questions que se posent des habitants.

Cette réunion a permis de comprendre les contraintes nouvelles afin de garder des surfaces agricoles tout en tentant de répondre aux problèmes de l'habitat.

WEEKEND FESTIF DU 14 ET 15 MAI

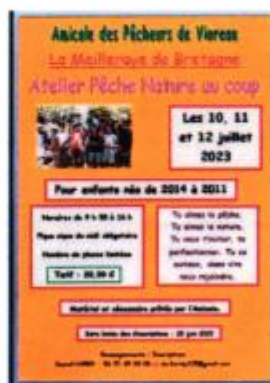
Un grand merci à l'association Xtrem'Potes pour le weekend festif et animé. La bonne organisation de la course de caisses à savon et la météo ont contribué au succès de ce weekend.

FLASH INFORMATIONS MUNICIPALES

Comptes rendus de tous les conseils municipaux disponibles sur le site internet

AGENDA JUIN - JUILLET - AOÛT

- 2 juin : Assemblée Générale EDDM
- 4 juin : Moto-cross
- 9 juin : Assemblée générale Judo
- 11 juin : Kermesse école Sainte Marie
- 13 et 20 juin : cours d'essai de Judo à 18h30 pour les moins de 10 ans et 18h45 pour les plus de 10 ans/ados/adultes
- 15 juin : réunion publique Plan Local d'Urbanisme à 19h à la salle polyvalente
- 22 juin : Unité mobile le MarSOINS présente sur le parking de Proxi de 15h à 17h pour un check-up santé
- 24 juin : Fête de l'école publique
- 9 juillet : concours palets EDDMM
- 11 juillet : don du sang à Moisdon La Rivière
Les collectes ont lieu sur rendez-vous. Inscription par internet sur : mon-rdv-dondusang.efs.sante.fr 
- 26 août : Retrouvailles de l'amicale laïque



Informations sur le site internet

Lors d'événements en lien avec le PLU (réunions publiques), la commune a publié sur son site internet des rappels de date pour les visiteurs du site internet.



Site internet de la Meilleraye-de-Bretagne lors de la deuxième réunion publique – 2025

En parallèle du bulletin municipal et des newsletters, une rubrique est consacrée à la révision du Plan Local d'Urbanisme sur le site internet de la commune. Cette rubrique a été alimentée au fur et à mesure de l'avancée de la procédure.

Rubrique : <https://meillerayedebretagne.fr/vie-municipale/urbanisme>

Plusieurs rubriques composent cette page internet :

- La révision du PLU.
- Les documents à télécharger à jour :
 - Les délibérations liées au PLU,
- La phase administrative : Consultation des personnes publiques associées, l'enquête publique et l'approbation du PLU.
- Les modalités de concertation.
- Tous les supports présentés en réunions publiques sont téléchargeables sur cette page, ainsi que tous les comptes-rendus.

Le site internet a permis de présenter la révision du PLU, et ses grandes composantes, d'informer les habitants sur les temps d'échanges et de présentation.

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC D'UN REGISTRE DESTINE AUX OBSERVATIONS DE TOUTE PERSONNE INTERESSEE TOUT AU LONG DE LA PROCEDURE.

Un registre d'observations a été mis à disposition du public, disponible à l'accueil de la Mairie, depuis le début de la procédure de révision (septembre 2020)

23 demandes ont été formulées dans ce registre de concertation.

Date	Objet de la demande
07/05/2022	Demande de classement d'une parcelle agricole en constructible – La Cossonnais
23/05/2022	Demande de classement d'une parcelle agricole en constructible – Bourg
24/04/2022	Demande de classement d'une parcelle agricole en constructible – La Chênaie
25/04/2022	Demande de changement de destination de bâtiments agricoles - Portalon
27/04/2022	Demande de suppression d'un emplacement réservé présent au sein de l'ancien PLU - Bourg
03/06/2022	Demande de maintien de la constructibilité en zone urbaine.
24/06/2022	Demande de classement d'une parcelle agricole en constructible – Bourg
20/07/2022	Demande de classement d'une parcelle agricole en constructible – Bourg
25/07/2022	Demande de construction d'un garage en zone agricole – La Corbière
08/08/2022	Demande de maintien du classement d'une parcelle en constructible – Tartifume
01/09/2022	Demande de classement d'arbres en tant qu'arbre remarquable – La Corbière
03/01/2023	Demande de classement d'une parcelle agricole en constructible – Bourg
06/03/2023	Demande de construction d'une extension en zone agricole – La Croix-Camus
30/06/2023	Demande de réhabilitation en zone agricole – La Croix-Camus
25/08/2023	Demande de changement de destination de bâtiments agricoles – La Cossonnais
08/09/2023	Demande de classement d'une parcelle agricole en constructible – La Cossonnais
06/11/2023	Demande de modification du zonage en zone urbaine – Bourg
01/03/2024	Demande de modification du zonage en zone urbaine – Bourg
14/04/2024	Demande de classement d'une parcelle agricole en constructible – Rue de la Forêt
15/04/2024	Demande de classement d'une parcelle agricole en constructible – La Tonnerie
15/12/2024	Demande de classement d'une parcelle agricole en constructible – Le Logis Neuf

En parallèle, tout au long de la procédure, la commune a réceptionné un certain nombre de courriers, adressés à Mme le Maire.

Au total, une quinzaine de courriers ont été adressés en mairie. Ces courriers ont été lus au fur et à mesure de la procédure et les demandes formulées ont été analysées en réunion de travail PLU, comprenant des élus, des techniciens et le bureau d'études en charge d'accompagner la commune dans la révision du PLU.

Au total, 15 personnes ont envoyé un courrier, quelques demandes ont fait l'objet de plusieurs courriers.

Une majorité de demande porte sur une demande de constructibilité d'une ou plusieurs parcelle(s), d'autres portent sur des règles spécifiques du règlement écrit (annexe, garage, piscine), changement de destination de bâtiment en campagne, la modification de certaines prescriptions.

Peu de remarques sont d'ordre général mis à part certaines remarques concernant la prise en compte des séismes par le PLU.

Il n'a pas été possible de répondre favorablement à l'ensemble des demandes de constructibilité. Ceci s'explique en partie par les réglementations nationales et les documents-cadres (SCoT CCCD, Programme Local de l'Habitat, etc.). Le développement de la Meilleraye-de-Bretagne repose en priorité sur le centre-ville.

ORGANISATION DE REUNION(S) PUBLIQUE(S) D'ÉCHANGES AVEC LA POPULATION

Dans le but d'informer la population de l'avancée de la procédure de révision du PLU, des réunions publiques ont été organisées à la Meilleraye-de-Bretagne, dans une salle communale pouvant accueillir plusieurs dizaines de personnes.

Le contenu d'un PLU et la procédure de révision ont été précisés en introduction de chaque réunion publique.

Les personnes présentes étaient invitées à s'exprimer tout au long de la réunion, l'objectif était d'avoir des échanges fluides.

Trois réunions publiques ont eu lieu durant les trois grandes phases de la préparation du nouveau PLU :

Le jeudi 28 avril 2022 en atelier de concertation avec les habitants en phase diagnostic.

Cette première réunion publique avait pour objet de présenter la procédure de révision du PLU ainsi que les constats et enjeux du territoire soulevés par les diagnostics. Une vingtaine de personnes étaient présente.

Plusieurs thématiques ont été abordées durant cette réunion :

- ⇒ L'environnement : les espaces naturels, les éléments de la trame verte et bleue, les risques naturels et technologiques, la ressource en eau et l'assainissement,
- ⇒ La démographie : la hausse constante de population, l'installation de nouveaux habitants, le vieillissement de la population,
- ⇒ Le logement : un parc de logements en augmentation, la composition du parc,
- ⇒ L'économie : le nombre d'entreprise, les domaines d'activités,
- ⇒ La morphologie urbaine, avec un zoom sur la loi Climat et Résilience,
- ⇒ La mobilité,
- ⇒ Les équipements.

Les interventions des habitants ont porté sur :

- ⇒ La loi Climat et Résilience et ses conséquences sur la constructibilité notamment dans les villages,
- ⇒ Les projets d'éoliennes,
- ⇒ Le recensement des mares,
- ⇒ Le devenir des cours d'eau,
- ⇒ Les normes en matière d'isolation,
- ⇒ Les enjeux démographiques,
- ⇒ Les pistes cyclables,
- ⇒ La question de la concertation.

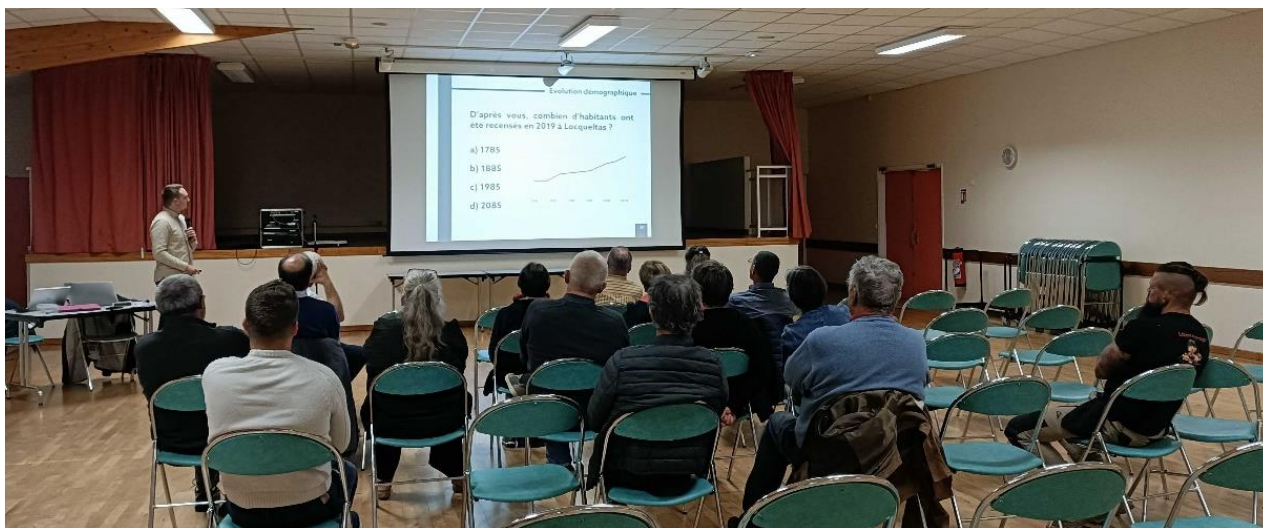


Photo de l'atelier en format réunion publique – Diagnostic – 28 avril 2022

Les moyens de communication mis en place pour cette réunion ont été nombreux :

- Une publication sur le site internet de la commune,
- Une affiche diffusée au sein de la commune,



Communication sur l'atelier de concertation – avril 2022

A la suite de cette réunion, le support projeté lors de l'atelier a été publié sur le site internet de la commune avec le compte-rendu.

Votre prochain rendez-vous dans votre commune !



ATELIER DE CONCERTATION

pour le plan local d'urbanisme

 Présentation de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

 Atelier cartographie permettant d'identifier les enjeux, les atouts et les contraintes de votre territoire

 Comment imaginez-vous La Meilleraye de Bretagne dans 10 ans ?

**Jeudi 28 avril
20h**

**Salle polyvalente
17 rue du Monastère
La Meilleraye de Bretagne**



Le mardi 15 juin 2023 pour la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Cette deuxième réunion publique avait pour objet de présenter la procédure de révision du PLU, un rappel des constats et enjeux du diagnostic et enfin les orientations inscrites dans le PADD. Environ une vingtaine de personnes ont répondu présentes à ce temps d'échanges.

Les principales interventions des habitants ont porté sur :

- ⇒ La suite de la procédure,
- ⇒ L'accompagnement d'arrivée de nouveaux habitants,
- ⇒ La consommation foncière, la loi Climat et Résilience et la densification,
- ⇒ Le stationnement pour les logements existants au sein du bourg,
- ⇒ La production de logements,
- ⇒ Les zones humides, les mares,
- ⇒ Les énergies renouvelables,
- ⇒ Les jardins inaccessibles dans le bourg,
- ⇒ La préservation des commerces,
- ⇒ Les documents supra-communaux,
- ⇒ Les changements de destination,
- ⇒ Les secteurs constructibles dans le PLU.



Photo de la réunion publique n°2 – Projet d'Aménagement et de Développement Durables – 15 juin 2023

Plusieurs outils de communication ont été mobilisés pour annoncer cette réunion :

- Une publication sur le site internet de la commune,
- Une affiche diffusée au sein de la commune,



Votre prochain rendez-vous dans votre commune !



RÉUNION PUBLIQUE

pour le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Quelle stratégie d'avenir pour la commune à l'horizon 2035 ?

 Présentation de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

 Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement durables (PADD)

 Échanges

Jeudi 15 juin
19h

Salle polyvalente
17 rue du Monastère
La Meilleraye de Bretagne



Communication sur la seconde réunion publique – juin 2023

A la suite de cette réunion, le support projeté à la réunion publique a été publié sur le site internet de la commune avec le compte-rendu associé.

[Le jeudi 16 janvier 2025 pour la présentation de la traduction réglementaire des objectifs du PADD.](#)

La réunion s'est déroulée en trois temps : le premier consacré à un rappel de la procédure de révision du PLU, de son état d'avancement, le deuxième concernant le rappel des orientations du PADD et des grands principes

d'aménagement et un dernier temps sur la traduction règlementaire : les principales évolutions du zonage, la présentation des secteurs couverts par une Orientation d'Aménagement et de Programmation. Enfin, les projets de plans de zonage au format A0 ont été affichés dans la salle.

Chaque personne était invitée à échanger et à regarder ces projets de plans de zonage. Le bureau d'études a répondu aux différentes questions des participants, permettant d'explicitier les règles envisagées. La réunion du projet de PLU (réglementation graphique et écrite) a regroupé environ une soixantaine de personnes.

Les principales interventions des habitants ont porté sur :

- La constructibilité dans les villages et dans l'enveloppe urbaine,
- La loi Climat et Résilience,
- Des projets privés.

Les moyens mis en œuvre pour annoncer cette réunion publique :

- Une publication sur le site internet de la commune,
- Un encart dans le bulletin municipal,
- Une affiche diffusée au sein de la commune,



Communication sur la seconde réunion publique – janvier 2025

La Meilleraye-de-Bretagne achèvera s

LES DERNIÈRES ÉTAPES DE LA RÉVISION DU PLU

Comment vous informer et comment vous exprimer ?

La traduction réglementaire et le plan de zonage seront présentés à la population par le Cabinet d'Etudes GEOSTUDIO lors de la réunion publique le 16 janvier 2025 à 20 h 00

à la Salle Polyvalente

Rappel : Un registre de concertation est toujours disponible en mairie aux horaires d'ouverture.

Encart sur la troisième réunion publique – janvier 2025

REUNION PUBLIQUE du JEUDI 16 JANVIER 2025



Photo de la réunion publique – 16 janvier 2025

A la suite de cette réunion, le support utilisé lors de la réunion publique a été publié sur le site internet de la commune avec le compte-rendu.

Votre prochain rendez-vous dans votre commune !



RÉUNION PUBLIQUE

pour le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

-  Présentation de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
-  Synthèse du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
-  Présentation et explication du Plan de Zonage et du Règlement Écrit

Jeudi 16 janvier
20h

Salle polyvalente
17 rue du Monastère
La Meilleraye de Bretagne



géostudio



gama



Communication liée à la réunion publique du 1er février 2025 - Phase de traduction réglementaire

Durant la procédure du PLU

ouest france

- MENU
- PETITS ÉCRANS
- JEUX
- NEWSLETTERS
- VIDEOS
- Se connecter

Lire le journal

ouest france

Presse Ocean

Actualité Nos parutions Régions Communes Sport Annonces

Abonnez-vous

Dacia Spring 100% Électrique

LES JOURS ESSENTIELS DU 13 AU 17 MARS

DÉCOUVREZ-LA

*conditions sur dacia.fr

Accueil > Pays de la Loire > La Meilleraye-de-Bretagne

La révision du plan local d'urbanisme de La Meilleraye-de-Bretagne est sur les rails

Le Plan local d'urbanisme, document qui définit les règles de constructibilité à La Meilleraye-de-Bretagne, a également pour mission de protéger et valoriser ses espaces naturels. Sa révision, commencée l'année dernière, se poursuivra en 2023 pour se conclure en 2024.

Ouest-France
Publié le 14/01/2023 à 07h31

Abonnez-vous

UNE PLUS TARD

PARTAGER

Newsletter Châteaubriant

Chaque matin, recevez toute l'information de Châteaubriant et de ses environs avec Ouest-France

Votre e-mail OK

L'entrée nord du bourg de La Meilleraye-de-Bretagne, sur la départementale très fréquentée qui relie Châteaubriant à Nantes. | OUEST-FRANCE

La révision du Plan local d'urbanisme de de La Meilleraye-de-Bretagne est bien commencée. La première partie de diagnostic, d'une durée de six mois, s'est terminée juste avant l'été. « Elle portait sur l'état des lieux et de l'environnement [...], a expliqué l'adjointe Yannick Chantôme lors de la cérémonie de vœux de ce début d'année. Ce document répertorie le paysage et le patrimoine. Il fait également état des risques naturels qui pourraient impacter le territoire, et est complété par un diagnostic agricole et territorial qui traite des questions liées à la démographie... ».

En continu >

Une La Meilleraye-de Bretagne

Quelle sont les points d'emploi

MENU

ouest france

Presse Océan

Q

Abonnez-vous

Se connecter

que vos chaussures sont sans nouvelles de vos pieds

Accueil > Pays de la Loire > La Meilleraye-de-Bretagne

La Meilleraye-de-Bretagne. Plan local d'urbanisme : « On va faire des mécontents »

Le projet Cœur de bourg et le Plan local d'urbanisme sont les deux grands chantiers pour la commune de La Meilleraye-de-Bretagne. Le point avec la maire, Marie-Pierre Guérin.

Ouest-France

Publié le 24/01/2022 à 18h09

Abonnez-vous

LIRE PLUS TARD

PARTAGER

Newsletter Châteaubriant

Chaque matin, recevez toute l'information de Châteaubriant et de ses environs avec Ouest-France

Votre e-mail OK

Marie-Pierre Guérin, maire de La Meilleraye-de-Bretagne. | OUEST-FRANCE

La Meilleraye-de-Bretagne planche sur son Plan local d'urbanisme. Un travail prévu pour durer deux ans. Autre projet de la commune : l'aménagement du bourg avec Cœur de bourg. La maire, Marie-Pierre Guérin évoque un long travail de réflexion, entamé depuis 2019. Entretien.

Ne manquez plus aucun

BON PLAN

J'en profite

Atol Mon Opticien

4.8 ★★★★★ (93)

Votre Opticien

L'examen de la vue est offert chez Atol Orvault.

Orvault

OUVERT 09:30-20:00

Rue de la Conraie, Orvault

Achats en magasin

Retrait en magasin

Infos sur le magasin

Itinéraire

Extrait du Ouest France du 24 janvier 2022

CONCERTATION AVEC LES EXPLOITANTS AGRICOLES ET LES CHAMBRES CONSULAIRES,

Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic agricole en 2022, une concertation agricole a eu lieu à la Meilleraye-de-Bretagne le 23 mars 2022. 11 exploitants ont participé à cette concertation dont l'objectif était de localiser sur une carte communale les sièges d'exploitations des exploitants, les tiers pouvant se situer à proximité, les potentiels changements de destination de bâtis agricoles, les agrandissements ou encore les problèmes de circulation pouvant être rencontrés avec les engins agricoles.

Un questionnaire comportant une vingtaine de questions avait au préalable été envoyé au domicile des exploitants agricoles recensés par la commune. Au total, 10 questionnaires nous sont parvenus.

Objectif de la démarche :

- Dresser un état des lieux de l'activité agricole sur le territoire : connaître les activités agricoles présentes sur le territoire communal, spatialiser l'activité agricole (sièges, bâtiments isolés...), appréhender les multiples fonctions et intérêts de l'activité agricole : dimensions économiques, sociales et environnementales ;
- Identifier les dynamiques d'évolutions récentes et les dynamiques en cours ou à venir : relever les mutations / évolutions de l'activité agricole sur le territoire, notamment en matière de pérennité et d'évolution des exploitations agricoles ;
- Définir les enjeux agricoles locaux : in fine, d'établir des propositions d'actions permettant de protéger les espaces agricoles nécessaires au fonctionnement des exploitations agricoles.

MODALITES SUPPLEMENTAIRES MISES EN PLACE

ORGANISATION D'UNE EXPOSITION EVOLUTIVE. CETTE EXPOSITION PRESENTERA LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA PROCEDURE DE REVISION DU PLU, DES CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL, DU PROJET DE DEVELOPPEMENT, PUIS LA TRADUCTION REGLEMENTAIRE DU PROJET ACCOMPAGNE DES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES CONSTITUTIFS DU DOSSIER DE PLU

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, une exposition itinérante à destination du public expliquant les phases de révision du PLU était présente dans le hall de la Mairie. Ces panneaux étaient également affichés lors d'évènements en lien avec le Plan Local d'Urbanisme, notamment lors des réunions publiques.

À cette occasion, les habitants ont pu en apprendre davantage sur l'avancée de la mise en œuvre du document, à travers des panneaux présentant la révision du PLU, le diagnostic du territoire, les enjeux de demain (phase 1) et le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) (phase 2) et enfin, les traductions réglementaires du document (phase 3) pour la commune.

Pour plus de précision, l'exposition était constituée de 3 panneaux :

- 1 – La présentation du PLU et quelques chiffres sur le diagnostic,
- 2 - Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- 3. – La phase réglementaire.





Exposition itinérante – Phase n°2 - PADD

EXPO
PLU
#03

La Meilleraye
de Bretagne

LA MEILLERAYE
DE BRETAGNE

révise son PLU.



La phase réglementaire, qu'est ce que c'est ?

C'est la phase de travail qui doit permettre de traduire sur le plan réglementaire les objectifs qui ont été définis par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de La Meilleraye-de-Bretagne.

La phase réglementaire comprend quatre étapes :

- L'élaboration du plan de zonage ;
- La conception des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), qui définissent les grands principes d'aménagement des secteurs stratégiques ;
- La rédaction du règlement écrit encadrant la constructibilité des différentes zones qui auront été retenues ;
- La rédaction des justifications des choix opérés et la finalisation de l'évaluation environnementale du projet de PLU.



Le zonage

Il s'agit d'un plan qui permet de représenter l'application du règlement de façon visuelle, en découpant le territoire communal en zones.

Le plan de zonage se compose de quatre grands types de zones :



ZONE U

La zone urbaine couvre les principales zones bâties du territoire (centre-bourg, extension sous la forme pavillonnaire, zones d'activités économiques, d'équipements...). Le règlement de chaque sous-secteur déterminera les règles de constructibilité dans les secteurs concernés.



ZONE AU

La zone à urbaniser s'applique au niveau des secteurs ouverts à une urbanisation nouvelle et donc sur des terrains jusqu'ici non bâtis. Une zone AU est systématiquement couverte par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui déterminera un cadre à respecter obligatoirement pour l'aménagement du site.



ZONE A

La zone agricole protège le potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Elle permet l'évolution des sites agricoles. Elle comprend elle aussi un certain nombre de sous-secteurs dont la vocation peut être d'autoriser la création d'habitations nouvelles (dans certains hameaux) ou de protéger certains espaces d'intérêt paysager ou de développer une activité économique isolée.



ZONE N

La zone naturelle et forestière protège la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages. Des sous-secteurs sont possibles et ont pour but soit d'autoriser des habitations nouvelles (dans certains hameaux), soit de préserver strictement des espaces vis-à-vis de toute forme de construction en raison de leurs propriétés paysagères et/ou écologiques, ou encore en raison de risques naturels importants.

En plus des zones applicables sur le territoire, le zonage s'accompagne de prescriptions diverses indiquant les risques (naturels, industriels) existants, les protections appliquées pour des éléments naturels et bâtis, les emplacements réservés, etc.

EXPRIMEZ-VOUS !

Atelier de concertation, réunions publiques, registre de concertation, etc. Autant d'outils pour vous donner la parole.



La conception des OAP

Cette phase porte sur les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) à prévoir au niveau des futurs sites de projets et d'ouverture à l'urbanisation. Un travail de repérage sur le terrain et d'échange sur plan pour déterminer des orientations pour chaque site concerné.



Ecriture du règlement écrit

L'ultime étape de cette troisième phase de la procédure correspond à la rédaction du règlement écrit. Il s'agit de retravailler le règlement écrit actuel, s'interroger sur l'utilité de la règle, de sa formulation et sa compréhension. L'objectif est d'assurer une continuité entre le règlement du PLU actuellement en vigueur et le futur règlement écrit.





Photo de l'exposition itinérante dans le hall de la Mairie - janvier 2025

MENER LA PROCEDURE SELON LE CADRE DEFINI PAR LES ARTICLES L132-7 A L132-13, R132-4 A R132-9 DU CODE DE L'URBANISME EN CE QUI CONCERNE L'ASSOCIATION ET LA CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES

En parallèle, les personnes publiques associées ont été consultées à plusieurs reprises. Ces réunions ont permis à ces entités d'être informées sur l'avancement de la procédure, de connaître les enjeux et d'échanger. Ces personnes sont associées tout au long de la démarche de révision du PLU de manière transparente et consultative.

Les Personnes Publiques Associées consultées durant la démarche regroupent les services de l'Etat (notamment la Direction Départementale des Territoires et de la Mer), les chambres consulaires (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat), la communauté de communes (Chateaubriant Derval), les communes voisines (Riaillé, Moisdon, Issé, Grand-Auverné), les bailleurs sociaux.

Phase de diagnostic

- La deuxième réunion s'est déroulée **le 13 septembre 2022** et portait sur les enjeux liés au diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement. Les échanges avec les PPA ont permis d'apporter des ajustements sur les enjeux décelés dans le diagnostic.

Phase de projet d'aménagement et de développement durables

- La présentation de la première version du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) s'est déroulée **le 5 mai 2023**. Cette réunion importante a permis de connaître les volontés des PPA de manière générale et d'apporter quelques modifications pour améliorer la compréhension du document.

Phase réglementaire

- Une dernière réunion avec les Personnes Publiques Associées s'est déroulée **le 11 décembre 2024**. Il s'agissait d'une réunion de présentation de la traduction réglementaire des objectifs du PADD : le zonage, les OAP ainsi que les grandes lignes de la réglementation écrite. Cette réunion a également été l'occasion de démontrer la cohérence de l'ensemble des pièces du PLU. Enfin, cette réunion a permis aux PPA de donner leur avis sur les documents présentés et leur cohérence avant l'arrêt de la procédure.

BILAN DE L'EFFICACITE DES PROCEDURES ET OUTILS DE CONCERTATION MIS EN PLACE

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer régulièrement les habitants et les acteurs du territoire par divers moyens rappelés ci-dessus.

La démarche de concertation a été réalisée en toute transparence et en tenant compte des modalités définies lors de la prescription.

L'implication des habitants et des acteurs locaux à travers les différentes rencontres a permis de recueillir leurs avis et remarques.

Mesures prévues dans le cadre de la délibération du 15 septembre 2020.

Articles dans les bulletins municipaux et sur le site internet de la commune,	Bilan positif La commune a pu informer de manière régulière sa population sur l'état d'avancement du PLU durant chaque phase par le biais d'outils de communication adaptés et accessibles à tous comme les bulletins municipaux et le site internet de la commune. L'administré a donc eu toutes les informations en main pour comprendre l'avancée du PLU, connaître les différents objectifs, enjeux de chaque phase, ainsi que les dates importantes (réunions publiques notamment). • Bulletins municipaux : La révision du Plan Local d'Urbanisme a été évoquée à 2 reprises sur les bulletins municipaux tout au long de la procédure. Le bulletin municipal, réalisé par les élus et les techniciens, est disponible en libre-service en mairie, téléchargeable sur le site internet de la commune, et est également distribué par voie postale à chaque habitant de la commune. Le bulletin municipal rappelait également l'importance ainsi que la date des différentes réunions publiques. De nombreux retours témoignent d'une lecture attentive, par les administrés, des éléments figurant dans le bulletin municipal. • Site internet de la commune : En parallèle du bulletin municipal, une rubrique est consacrée à la révision du Plan Local d'Urbanisme sur le site internet de la commune (page spécifique dédiée à ce sujet). Cette rubrique a été alimentée au fur et à mesure de l'avancée de la procédure. Le site internet a permis également la diffusion de nombreuses informations liées au Plan Local d'Urbanisme (réunions publiques, ...). Le nombre de consultation n'est pas connu.
Mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure.	Bilan positif Quelques courriers ont été envoyés à Mme le Maire, avec également 23 demandes directement inscrites dans le registre de concertation, disponible en mairie. Les courriers et les demandes sur le registre concernent principalement des demandes de constructibilité ou des demandes d'intérêt privé (changement de destination, construction d'annexe, etc.).
Organisation de réunion(s) publique(s) d'échanges avec la population	Bilan positif Deux réunions publiques ainsi qu'un atelier de concertation ont été organisées, en avril 2022, juin 2023 et janvier 2025. Il faut se satisfaire de l'efficacité de la démarche participative. En effet, les échanges ont été riches autour des enjeux du territoire et de nombreuses personnes ont participé à ces 3 réunions. La réunion sur le diagnostic a permis aux habitants de comprendre l'intérêt de la révision du PLU, ses objectifs et ses enjeux.

	La réunion sur le PADD a présenté les grandes orientations stratégiques et politiques. Des remarques ont été soulevées mais ne remettaient pas en cause le projet. La réunion sur la traduction réglementaire a notamment permis d'échanger autour du plan de zonage. Les demandes formulées dans le cadre de la réunion zonage concernaient essentiellement des demandes individuelles portant sur la constructibilité ou sur un projet précis (extension, annexe, changement de destination). En conclusion, les réunions publiques ont vu de nombreuses personnes participer aux débats et elles ont toutes apprécié ces moments d'échanges. Outre les réunions avec le public, les ateliers avec les acteurs du territoire et notamment les personnes publiques ont apporté de la technicité et de l'expertise.
Concertation avec les exploitants agricoles et les chambres consulaires	Bilan positif Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic agricole en 2022, une concertation agricole a eu lieu à la Meilleraye-de-Bretagne le 23 mars 2022. 11 exploitants ont participé à cette concertation dont l'objectif était de localiser sur une carte communale les sièges d'exploitations des exploitants, les tiers pouvant se situer à proximité, les potentiels changements de destination de bâtis agricoles, les agrandissements ou encore les problèmes de circulation pouvant être rencontrés avec les engins agricoles. Cette réunion a eu un impact positif car la mobilisation des agriculteurs a permis d'illustrer les enjeux agricoles et d'offrir une meilleure acceptabilité du document dans un territoire à majorité agricole.
Articles de presse	Bilan positif Plusieurs articles sont parus dans la presse au sujet du Plan Local d'Urbanisme de la Meilleraye-de-Bretagne. Le média le plus utilisé est le journal Ouest France, journal local. Cela a permis d'informer la population de la procédure de révision du PLU, de son état d'avancement, de certains objectifs et enjeux et des prochains rendez-vous (réunions publiques notamment).

Autres mesures mises en place

Exposition évolutive	Bilan moyen L'exposition itinérante présente dans le hall de la mairie, lieu de passage, a été consultée par les personnes se rendant à la mairie. Elle a été également consultée lors d'événements en lien avec le PLU, comme lors des réunions publiques. En revanche, il y a peu de retour par rapport aux informations communiquées.
-----------------------------	---

CONCLUSION

La concertation s'est tenue de manière continue durant toute la procédure de révision du PLU.

L'équipe municipale a tenu à associer l'ensemble de la population, notamment par l'intermédiaire de réunions publiques (pour chacun d'entre elles, plus d'une quinzaine de personnes étaient présentes ou par la publication d'articles dans son bulletin communal, dans des lettres d'information, via son site internet ou encore sur ses réseaux sociaux.

Durant toute la procédure, les habitants ont fait part de leur remarques ou souhaits en envoyant des courriers adressés à Mme le Maire. Ces demandes ont été analysées lors d'une réunion de travail.

Les modalités initialement prévues par le conseil municipal ont été parfaitement respectées tout au long de la procédure.

Chacun de ces outils s'est avéré opérant puisqu'ils ont tous permis, chacun à leur manière d'informer, de débattre et/ou de communiquer et d'alimenter le PLU.

